



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00911

Numéro SIREN : 442 718 193

Nom ou dénomination : A.B COMPTABILITE

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2013 sous le numéro de dépôt 4098



Le Mirabeau - Bât. E - 1 Rue Lapierre
13100 Aix-en-Provence
Tél. 09 61 67 53 73 - Fax 04 42 66 37 78
contact@cabinet-safec.fr

SEBASTIEN FICHAUX - EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

RECEPTION
GTC AIX
3 - MAI 2013

A.B. COMPTABILITE

Société à responsabilité limitée au capital de 113 800 Euros
Tour Hémilythe Avenue Georges Pompidou 13100 AIX EN PROVENCE
RCS Aix-en-Provence 442 718 193

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Rapport du Commissaire à la Transformation



Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Marseille
et de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
RCS AIX B 487 532 178 - ASSURÉ CONFORMEMENT À L'ARTICLE 17 DE L'ORDONNANCE DU 19/09/1945



Le Mirabeau - Bât. E - 1 Rue Lapierre
13100 Aix-en-Provence
Tél. 09 61 67 53 73 - Fax 04 42 66 37 78
contact@cabinet-safec.fr

SEBASTIEN FICHAUX - EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL AB COMPTABILITE
Avenue Georges Pompidou
13100 AIX EN PROVENCE

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date du rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation sur la valeur des biens composant l'actif social et nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Aix-en-provence, le 29 mai 2013

Sébastien FICHAUX

SAFEC

Société à responsabilité limitée d'expertise comptable
Le Mirabeau Bât. E - 1 Rue Lapierre
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. : 09 61 67 53 73 - Fax : 04 42 66 37 78
RCS AIX B 487 532 178



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Marseille
et de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
RCS AIX B 487 532 178 - ASSURÉ CONFORMEMENT À L'ARTICLE 17 DE L'ORDONNANCE DU 19/09/1945